

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, tenue le 27 juin 2023 à 18 h 48, sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Harry Bird, et à laquelle sont présents :

Le conseiller Nicolas Berger, siège numéro 3  
La conseillère Suzie Fortin, siège numéro 4  
Le conseiller Clarence Lloyd, siège numéro 5  
Le conseiller Alexandre Berger, siège numéro 6

Aussi présente Chantal Beaudoin, commis administrative

*Aucun citoyen présent lors de la séance.*

### ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Affaires municipales**
  - 2.1 Nomination d'une directrice générale et greffière-trésorière par intérim
  - 2.2 Autoriser madame Chantal Beaudoin à obtenir une carte de crédit Visa Affaires Desjardins
- 3 Période de questions**
- 4 Levée de la séance**

#### Avis de convocation

Conformément à l'article 323 Loi sur les cités et villes L.R.Q., c. C-19 (ci-après nommée « LCV ») qui prévoit que le maire peut convoquer une séance extraordinaire du conseil lorsqu'il juge à propos, par ordre verbal ou écrit au greffier de la municipalité.

Conformément à l'article 325 de la LCV qui prévoit qu'aux séances extraordinaires, on ne peut prendre en considération que les affaires spécifiées dans l'avis de convocation, sauf si tous les membres du conseil sont alors présents et y consentent.

Considérant que l'absence de la directrice générale, madame Chantal Beaudoin, déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été notifié par courriel à chaque membre du conseil municipal le 27 juin 2023.

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera tenue selon l'ordre du jour, conformément à l'article 325 de la LCV.

2023-06 – Extra 20230627

#### **1 Adoption de l'ordre du jour**

Les membres du conseil examinent l'ordre du jour de la présente séance.

2023-06-151

**Il est proposé par Suzie Fortin  
appuyé par Nicolas Berger  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**Que l'ordre du jour soit adopté tel quel.**

**ADOPTÉE**

#### **2 Affaires municipales**

2.1 Nomination d'une directrice générale et greffière-trésorière par intérim

**ATTENDU QU'**il y a lieu en l'absence de la greffière-trésorière et directrice générale par intérim pour une période indéterminée et qu'il y a lieu de nommer une directrice générale par intérim pour prendre en charge les tâches prioritaires et urgentes;

**CONSIDÉRANT QUE** cette situation est temporaire, une réévaluation des besoins et de la durée de l'intérim devra être faite régulièrement ou si des changements surviennent dans la situation de madame Marie-Claude Savaria;

2023-06-152

**Il est proposé par Clarence Lloyd**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

**appuyé par Suzie Fortin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil nomme madame Chantal Beaudoin, à titre de directrice générale et greffière-trésorière par intérim en l'absence de madame Marie-Claude Savaria, greffière-trésorière et directrice générale par intérim.

**ADOPTÉE**

2.2 Autoriser madame Chantal Beaudoin à obtenir une carte de crédit Visa Affaires Desjardins

**ATTENDU QU'**il y a lieu en l'absence de la directrice générale et greffière-trésorière par intérim d'autoriser madame Chantal Beaudoin à obtenir une carte de crédit Visa Affaires Desjardins;

2023-06-153

**Il est proposé par Nicolas Berger  
appuyé par Alexandre Berger  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** madame Chantal Beaudoin puisse être détentrice d'une Carte Visa Affaires Desjardins et de fixer la limite autorisée à 2 500 \$.

**ADOPTÉE**

**3 Période de questions**

Aucune question n'a été soulevée.

**4 Levée de la séance**

2023-06-154

**Il est proposé par Suzie Fortin  
appuyé par Nicolas Berger  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**Que** la séance soit levée à 18 h 57 les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
**HARRY BIRD**  
Maire suppléant

-----

Je, CHANTAL BEAUDOIN, certifie que j'ai signifié l'avis de convocation, par courriel le 27 juin 2023 à 10 h 11.

En signant ce document, le conseiller et la conseillère, confirment qu'ils étaient en pleine connaissance de la séance extraordinaire du 27 juin 2023 et qu'ils approuvent tous les points soumis à l'ordre du jour ainsi que les décisions prises lors de cette séance.

\_\_\_\_\_  
David Auclair Maire

\_\_\_\_\_  
Anne-Marie Demers Conseillère # 2